Décision 18-DCC-191 du 12 novembre 2018

relative à la prise de contrôle conjoint d'un actif immobilier à usage de bureaux par Amundi Immobilier (Groupe Crédit Agricole) et la Caisse des dépôts et consignations

Posted on: 12 décembre 2018 | Secteurs :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Amundi Immobilier (Groupe Crédit Agricole) et Caisse des dépôts et consignations
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

actif immobilier à usage de bureaux

Lire

Le texte intégral 155.94 Ko